PROVINCE DE QUÉBEC



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ RÈGLEMENT 213-1023

Adoption du règlement no 213-1023 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1.

Avis public, vous est donné par la greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Rosaire. QUE: le règlement numéro 213-1023 concernant l'adoption du règlement no 213-1023 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centre d'urgences 9-1-1 pour l'année 2023 a été adoptée le 10 octobre 2023 lors de la séance régulière du Conseil.

Le règlement est déposé au bureau municipal, 208, rang 6, Sain-Rosaire, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture ainsi que sur le site de la municipalité : www.strosaire.ca

DONNÉ à Saint-Rosaire, ce 19e jour d'octobre 2023.

Julie Roberge

Greffière-trésorière

Julie Bless



Courriel: dg@strosaire.ca



